

Tchuma Tchato: expériences sur l'évolution de la gestion communautaire des ressources naturelles au Mozambique¹

par **Estevão Filimão**

Expert de l'unité de GCRN du Bureau directeur national des forêts et de la faune (DNFFB), Mozambique; et

Eduardo Mansur

Conseiller technique du projet FAO GCP/MOZ/056/NET, Mozambique; et

Luís Namanha

Coordinateur de l'Unité provinciale de GCRN de Tété au Mozambique

RÉSUMÉ

Tchuma Tchato est l'un des premiers programmes de gestion communautaire de ressources naturelles (GCRN) établis au Mozambique. Il a démarré en 1994 dans une zone retirée d'environ 200 000 ha située sur la rive droite du Zambèze dans la province de Tété à côté des frontières du Zimbabwe et de la Zambie.

La zone, un écosystème forestier «Mopane» typique, est une réserve pour les opérations de safari depuis 1993. Compte tenu des conflits opposant les communautés locales, l'opérateur privé et l'administration locale, une intervention a été requise pour promouvoir la gestion conjointe des ressources avec une définition claire des avantages et des obligations des acteurs.

Le rôle de l'administration centrale dans la promotion de la GCRN s'est révélé à travers un mécanisme de partage des revenus fiscaux directs entre les parties prenantes. Un arrêté interministériel signé en mai



1. Le présent document ne fournit qu'un bref résumé de cette étude de cas. Pour la version intégrale en Anglais, se référer aux pages 145-152.

1995, autorise le prélèvement des revenus fiscaux et leur partage dans les proportions ci-après: 33 pour cent pour les communautés locales, 32 pour cent pour les administrations locales et le reste, soit 35 pour cent, pour le système fiscal national. L'expérience a connu un grand succès: à Bawa, Tchuma Tchato est devenu une zone de gestion participative des ressources naturelles, et une seconde zone (Daque, de 600 000 ha) plus au sud du bassin du Zambèze a démarré en 1997 pour la promotion de la gestion conjointe des ressources aquatiques dans le lac de retenue du barrage de Cohora Basa, ainsi que des ressources forestières et de la faune dans la zone adjacente. Un mécanisme similaire de partage des bénéfices est en cours d'implantation pour assurer la pêche durable au «kapenta».

Le rôle des forêts provinciales et des services de la faune a évolué de la simple application de la loi avant Tchuma Tchato, à un rôle de facilitateur, de gestionnaire de conflits et de promoteur du partenariat. Une unité provinciale de gestion communautaire des ressources naturelles a été institutionnalisée en 1998 et est aujourd'hui en cours de renforcement.

Les comités communautaires de gestion des ressources naturelles ont été mis sur pied par des paysans intéressés, représentant les intérêts des hommes et des femmes. Ils se tournent actuellement vers des organisations communautaires légalement reconnues qui représentent leurs intérêts sur toutes les questions touchant les ressources naturelles. Des efforts doivent être déployés en vue de promouvoir une délégation de pouvoirs plus étendus aux communautés pour la gestion et l'appropriation des ressources. Le chemin tracé semble être le bon.